

L'association « JE MONTE SUR SCENE » présente son

**STAGE INTERNATIONAL DE DANSE CLASSIQUE  
AMATEURS, PREPROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELS  
du 7 AU 11 JUILLET 2024**

**REGLEMENT**

**Article 1 : Objet**

L'association « Je Monte sur Scène » a pour but de promouvoir la danse classique au niveau national et international, de favoriser les rencontres entre les professeurs, les danseurs et les différentes écoles de danse.

**Article 2 : Date et lieu du stage**

Le stage aura lieu du **dimanche 7 au jeudi 11 juillet 2024**, à l'Espace Danse du Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse, place St Pierre, 31000 Toulouse (Métro : Capitole ou St Cyprien ou Compans Caffarelli). Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. La date limite d'inscription est fixée au lundi **24 juin 2024** inclus.

**Article 3 : Professeurs invités**

Les cours sont assurés par des professeurs de niveau international.  
Les professeurs seront cette année :

- **Cristina AMODIO** Aterballetto - Alla Dance /Rome
- **Boyko DOSSEV** Boston Ballet - Oklahoma University
- **Marieke SIMONS** Het Nationale Ballet - Nacho Duato Academy /Madrid
- **Mikhaïl ZAVIALOV** Kirov Mariinsky Ballet - National Academy of Art /Oslo

**Article 4 : Participants**

Le stage est ouvert à tous à partir de 8 ans.

La classe de Pointes niveau Élémentaire est ouverte aux stagiaires âgés de 11 ans minimum, mais les 8-10 ans sont autorisés à suivre le cours sur demi-pointes.

Les cours de Répertoire et de Caractère sont ouverts aux stagiaires à partir du niveau Moyen.

Les cours Répertoire niveau Moyen peuvent être suivis sur pointes ou demi-pointes.

L'Atelier chorégraphique est ouvert aux stagiaires âgés de 14 ans minimum.

La classe Garçons est ouverte aux stagiaires âgés de 12 ans minimum.

Toute personne inscrite au stage, certifiée sur l'honneur, être médicalement non contre-indiquée à la pratique de la danse classique (certificat médical de moins d'un an) et avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Une attestation de fin de stage sera remise à chaque participant.

**Article 5 : Cours**

Les cours seront assurés par les professeurs invités selon les niveaux suivants :

- Classique Élémentaire
- Classique Moyen
- Classique Supérieur
- PBT Progressing Ballet Technique (tous niveaux)
- Pointes Élémentaire
- Pointes Moyen / Répertoire
- Répertoire Supérieur
- Caractère Moyen
- Caractère Supérieur
- Atelier Chorégraphique (à partir de 14 ans)
- Classe Garçons (à partir de 12 ans) (*classe mise en place sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits*)

Les professeurs se réservent le droit de changer l'élève de niveau en cours de stage, et ce, dès le 1<sup>er</sup> jour. Les salles de danse sont interdites à toute personne étrangère au stage, à l'exception des professeurs-auditeurs inscrits.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours.

Les stagiaires devront être prêts au moins un quart d'heure avant le début du cours, munis d'une bouteille d'eau (pour les plus jeunes, aller aux toilettes au préalable). Les sorties pendant les cours ne sont pas souhaitables.

#### **Article 6 : Responsabilités**

L'association JMS est responsable des stagiaires seulement durant les heures de cours pris dans l'enceinte des studios de danse.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de sortie non autorisée entre les cours ou dès la fin des cours.

La responsabilité de JMS ne peut être engagée en cas de préjudice corporel, de perte ou vol d'objets personnels.

#### **Article 7 : Pièces à fournir**

La participation au stage de danse JMS nécessite de fournir :

- La fiche d'inscription**
- Le formulaire d'accord du stagiaire ou de son représentant légal**
- Le formulaire d'autorisation parentale de sortie des locaux pour les mineurs**
- Le formulaire d'hébergement en famille d'accueil**
- 3 photos d'identité (1 pour le dossier, 1 pour la carte d'adhésion, 1 pour la carte de cours)**
- La photocopie de la carte d'identité/passeport/carte de séjour, en cours de validité**
- Le certificat médical de moins d'un an**
- Le paiement de l'adhésion JMS 2023-2024** (la carte d'adhésion sera fournie à l'entrée du stage)
- Le paiement de l'inscription aux cours choisis.**

Seuls les dossiers complets seront traités. Le dossier d'inscription doit être envoyé le même jour que le paiement (la date d'envoi faisant foi) et à adresser :

par mail à : [jemontesurscene31@gmail.com](mailto:jemontesurscene31@gmail.com)

ou par courrier postal à :

**Association « Je Monte sur Scène »  
Apt 200 - 16, rue Maurice Fonvieille  
31000 Toulouse**

## **Article 8 : Modalités de paiement**

Le paiement **en une seule fois** de l'inscription + l'adhésion peut être réglé en ligne sur :

<https://www.helloasso.com/associations/association-je-monte-sur-scene/adhesions/stage-de-danse-classique-toulouse-2024-2>

L'adhésion à l'association de 12€ pour 2023-2024 est obligatoire.

**Il est possible de régler le forfait illimité ou le forfait 10 cours :**

- **en 3 fois pour toute inscription en avril**, en joignant au dossier d'inscription 3 chèques qui seront encaissés en avril, mai et juin 2024, ou
- **en 2 fois pour toute inscription en mai**, en joignant 2 chèques qui seront encaissés en mai et juin 2024.

**Tous les chèques seront encaissés avant le début du stage.**

La totalité du règlement est obligatoire pour enregistrer l'inscription et commencer le stage.

**Des tarifs différents sont appliqués, selon la période, pour une inscription avant ou après le 23/05/2024**, la date d'envoi faisant foi (cf. Fiche d'inscription).

Pour tout cours ou carte qui seront rajoutés durant le stage, le tarif de la 2ème période sera appliqué et devra être réglé avant 12h le dernier jour du stage.

Des tarifs réduits sont appliqués aux danseurs professionnels et aux élèves du CRR de Toulouse.

## **Article 9 : Remboursement**

En cas de désistement **avant le 03/06/2024**, 30% du montant total du stage est dû sauf en cas de force majeure, sur justificatif.

En cas de désistement **à partir du 03/06/2024**, le stage sera dû intégralement sauf en cas de force majeure, sur justificatif.

Tout stage commencé est dû intégralement.

## **Article 10 : Exclusion**

Des propos raciaux, comportements violents ou indignes pendant le stage peuvent entraîner, ipso facto, l'annulation de l'inscription, sans recours ni remboursement.

Nous rappelons que l'usage de tabac, alcool, stupéfiant, est interdit et puni par la loi française. Toute personne dérogeant à cette obligation pendant les cours ou les interclasses, sera interdite d'entrée ou de participation au stage.

Tout manquement au règlement entraînera l'exclusion immédiate du ou des stagiaires.

## **Article 11 : Acceptation**

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 12 : Multimédias**

Les stagiaires acceptent les prises de vue, photos, films, durant le stage.

Ces épreuves restent l'entière propriété de l'association « Je Monte sur Scène » qui peut, dans le respect de la bienséance, les utiliser à des fins publicitaires sans aucun dédommagement d'aucune sorte pour les personnes filmées ou photographiées.

Toutes prises de vidéo, photos ou notes de cours sont interdites sur les lieux du stage, à l'exception des personnes habilitées par JMS.

## **Article 13 : Possibilité d'hébergement**

Les stagiaires peuvent être hébergés en famille d'accueil. Les frais d'hébergement s'élèvent à **35 € par nuitée en pension complète** (cf. formulaire de demande d'hébergement). Contact : [jemontesurscene31@gmail.com](mailto:jemontesurscene31@gmail.com)

Possibilités de logement dans de nombreux hôtels à Toulouse, ainsi que des locations de vacances ([www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr), [www.abritel.fr](http://www.abritel.fr), [www.advisor.fr](http://www.advisor.fr), [www.oudormir.com](http://www.oudormir.com), [www.housetrip.fr](http://www.housetrip.fr), ...)

#### **Article 14 : Professeurs auditeurs**

Les professeurs qui souhaitent assister au stage devront s'acquitter de l'**adhésion 2023-2024 d'un montant de 12 € à l'association JMS** (fournir une photo d'identité pour la carte d'adhésion) **et d'un forfait donnant accès aux salles de cours** (cf. Formulaire professeurs auditeurs).

Tout enregistrement, photos, vidéos, prises de notes sont formellement interdites pendant les cours.

#### **Article 15 : Divertissement chorégraphique**

A la fin du stage, une présentation chorégraphique d'une durée de 3 minutes par chorégraphie peut être réalisée par les stagiaires qui émettent le souhait de présenter leur propre variation.

Une préinscription pour le divertissement chorégraphique est à remplir sur la fiche d'inscription. Les présentations seront acceptées dans la limite de la durée du divertissement (environ 1 heure). La musique sera fournie par le stagiaire sur clé USB et, dès le 1<sup>er</sup> jour du stage, avec les indications suivantes : nom et prénom, titre et durée de la variation présentée.